

Non aux Éoliennes	Photomontages	Les géantes	Carte/Bruit	Dans la presse	Vidéos
Santé	Ils en parlent	Humour !	A méditer...	Chauves-souris	Accidents

 [Télécharger le document](#)

le 8 décembre 2006

Essai de réflexion au sujet des éoliennes

Par M. l'Abbé Henri-Dominique Roze

Avertissement : Ce travail m'a été demandé par plusieurs personnes désireuses d'en savoir plus au sujet des éoliennes. L'information des populations est quasi inexistante et les projets sont élaborés dans la plus grande discrétion. Des réunions « d'information » pour les maires, les propriétaires, et plus rarement pour les populations, sont en général organisées **par les sociétés elles-mêmes et leurs agents marketing**. Leur but est d'obtenir des marchés. **Répondant à l'impatience, bien qu'inachevé, ce document est indicatif, il a pour but de susciter la curiosité, la réflexion et d'alimenter le débat. Il se veut respectueux de la population de nos villages largement tenue à l'écart des décisions. Il veut être un hommage rendu aux riverains des implantations d'éoliennes qui endurent des nuisances inadmissibles.**

INTRODUCTION :

Le programme éolien français a été élaboré en vue de répondre, à une directive européenne de 2001 invitant ses membres à augmenter leur production d'électricité en énergies renouvelables, (Cette directive n'étant pas contraignante mais incitative) et au protocole de Kyoto concernant le **grave défi du réchauffement climatique et des émissions de CO₂, gaz à effet de serre**. Le but serait d'atteindre 21% d'énergies renouvelables pour la production d'électricité d'ici 2010.

La France s'est engagée dans une **politique volontariste** en faveur de la production électrique à partir de l'énergie éolienne, accompagnée d'un **plan de financement très avantageux**. Or l'énergie éolienne n'est qu'un procédé parmi les 10 évoqués dans les accords de Kyoto et probablement l'un des moins adapté pour répondre au défi.

De très nombreux projets sont en cours d'élaboration dans l'ensemble du Cantal et des départements voisins.

1 - LES VERTUS DE L'ÉOLIEN ? UNE ÉNERGIE PROPRE ?

*Le vent a toujours été utilisé dans le passé comme source d'énergie. La beauté de la marine à voile inspire une sympathie pour cette source d'énergie, image de pureté, de liberté, (figure du Saint Esprit). Mais au-delà d'une approche **purement sentimentale**, il faut **étudier les données objectives** pour se faire une **opinion responsable et crédible**.*

Le problème est que le vent souffle quand il veut ; or, quand le vent cesse de souffler, le bateau n'avance plus. Il faut ramer, et le beau voilier se transforme en galère (au sens propre et au sens figuré).

Avec l'apparition de la machine à vapeur, la voile a été doublée par cette autre source d'énergie. Mais rapidement, étant donné son peu de rendement et de maniabilité, la voile a été abandonnée au profit de la seule machine à vapeur puis du moteur à fioul.

a) Une énergie intermittente :

Si le vent est écologique, le captage du vent pose un certain nombre de problèmes écologiques (nous l'aborderons dans le point 2). Mais parce que l'on ne peut se contenter d'énergie par intermittence, **il faut coupler les installations éoliennes avec d'autres sources de production,**

souples d'utilisation, pouvant prendre le relais des éoliennes dès que celles-ci s'arrêtent de fonctionner faute de vent.

Les centrales nucléaires ne peuvent assurer ce couplage du fait de leur manque de souplesse d'utilisation. On ne peut démarrer ni arrêter une centrale nucléaire facilement.

La production hydraulique tient déjà sa place dans le dispositif, notamment pour répondre aux pics de consommation. De plus cette production est limitée au nombre de sites naturels aménageables bien que des améliorations techniques puissent encore augmenter sensiblement leur rentabilité.

C'est en fait la production électrique par **centrales thermiques qui est nécessaire pour accompagner le programme éolien français. Ainsi trois centrales thermiques, sources de gaz à effet de serre, sont d'ores et déjà en construction ou en projet, soit un développement d'émissions de ces gaz.** De plus, pour être en mesure de prendre le relais, **les centrales thermiques continuent de fonctionner au ralenti lorsque les éoliennes tournent.**

b) Un faible rendement :

Une éolienne, pour fonctionner nécessite un vent ni trop faible, ni trop fort. Entre 10m/s et 25m/s (30km/h et 90km/h). Par temps calme, on peut tout de même voir tourner des éoliennes, mais sans produire.

Les **prévisions trop optimistes** faites en 2001 estimaient que la production des éoliennes en France correspondrait à 2500 heures de fonctionnement en pleine puissance par an (le nombre d'heures dans l'année étant de 8760), soit un rendement des installations à 23% de leurs capacités (on compte en équivalent pleine puissance/heure car les éoliennes tournent davantage mais en deçà de leurs capacités).

Or la production a été estimée pour l'année 1999 à :

1480 h en Allemagne — 1640 h en Espagne — 1900 h au Danemark — 1770 h aux Etats-Unis.

A Ally (43), la production est même estimée à 1230 h (moyenne publiée sur les trois premiers mois, soit 4% à 19%).

En réalité, la production française n'excède pas 2000 heures, soit un rendement inférieur à 20%. 80% du temps, les éoliennes ne produisent pratiquement rien. De plus, en raison de leur très grande irrégularité de fonctionnement, une partie de la production est inutilisable et ne peut être stockée.

Si un parc éolien de 20MW (7 à 12 éoliennes géantes), est dit pouvoir alimenter en énergie 12 000 foyers, soit 48 000 habitants, on imagine qu'avec assez peu d'éoliennes on peut fournir en électricité une ville comme Aurillac. C'est un argument marketing souvent repris par la presse. Mais l'électricité ne sert pas qu'à la ménagère, elle est essentielle dans de multiples secteurs d'activités et si on se réfère à la consommation nationale rapportée au nombre d'habitants, la production de ce parc ne couvre, tous besoins confondus, que 5000 habitants.

c) Une production toujours aléatoire :

Les éoliennes ne fonctionnent ni par grands froids, ni par fortes canicules qui se produisent en périodes anticycloniques où il n'y a pas de vent mais où l'on observe souvent des pointes de consommation.

Le raccordement au réseau électrique présente des difficultés techniques car les éoliennes produisent en fonction des aléas du vent et non selon la demande. L'EDF doivent toujours assurer une production qui réponde à la consommation. En période tendue, le démarrage intempestif des éoliennes peut produire une surtension, et déclencher une panne du réseau. L'origine de la panne qui, le 4 novembre, a parcouru l'Europe jusqu'en Espagne (et le Cantal) suscite bien des questions. Il semble que les éoliennes du nord de l'Allemagne aient contribué au déclenchement de cette panne qui pourrait ne pas être due à un manque, mais à un excès d'énergie. (Les dispositifs de sécurité ayant bien fonctionné, la panne a été remarquablement gérée. Mais nous comprenons la réticence des gestionnaires de réseaux et de bien des techniciens d'EDF devant le développement de l'éolien).

Du fait de leur irrégularité, les éoliennes produisent rarement quand on en a besoin, ce qu'elles produisent est souvent inutilisable, de ne plus la qualité de l'électricité distribuée par le réseau est remise en cause (stabilité des fréquences, tension, microcoupures, arrêt de fonctionnement...), **Les zones rurales, zones de production éolienne, ne bénéficieront plus de la même qualité de service que les centres urbains. Un décret visant à institutionnaliser cette inégalité est en préparation pour 2007.**

d) comparaison avec d'autres pays :

La France est décriée comme étant le pays le plus en retard quant à la production d'électricité à partir d'énergies renouvelables. Or la France est exemplaire sur plusieurs points :

- La France est, parmi les pays industrialisés, le pays qui produit l'électricité la plus propre avec un taux de CO2 au KWh produit **très largement inférieur à celui des champions de l'éolien**

que sont l'Allemagne, le Danemark ou l'Espagne.

- La France a réduit des 2/3 ses émissions de CO2 dès la période 1980 à 1990 pour sa production d'électricité (elle n'a pas attendu les directives européennes).
- La France est le 1^{er} pays producteur d'énergies renouvelables de l'Union Européenne grâce à ses importants aménagements hydroélectriques.

L'éolien permet de réduire très légèrement les émissions de CO2 dans les pays équipés de nombreuses centrales thermiques, mais sans résoudre le problème de manière fondamentale.

e) La question du nucléaire :

Le programme éolien est conçu en principe pour répondre au défi du réchauffement climatique. Nous constatons que l'énergie éolienne constitue, contrairement aux idées reçues, une réponse inadaptée au défi. D'où vient cette dérive ?

L'objectif (certes respectable) des mouvements écologistes, à une certaine époque, pour sortir du nucléaire a initié le développement des programmes éoliens. L'éolien constituant alors, pour eux, une proposition alternative au nucléaire.

Il faut observer le bilan de l'Allemagne qui a soutenu un programme éolien important dans ce but initial :

- Le pays émet une très forte production de **gaz à effet de serre** comme nous venons de le voir.
- Le pays achète à la France des droits à émettre du CO2 (**commerce du droit à polluer**).
- **L'énergie éolienne ne représente au final que 4% de sa production d'électricité** (faible rendement).
- Pour le consommateur, le prix du KW/h est plus élevé de 50% en Allemagne qu'en France et de 80% au Danemark.
- Le manque d'électricité est compensé par l'achat d'électricité **d'origine nucléaire** produite en France.
- Ces carences obligent le développement de **lignes à très haute tension 400 000 Volts** avec des pertes de 5% (et jusqu'à 20% suivant les conditions climatiques) et sources d'autres nuisances, pour une meilleure connexion des réseaux. (la libéralisation des marchés de l'énergie accentue ces dispositions)
- L'Allemagne conserve malgré tout **un ensemble de centrales nucléaires** indispensables à sa consommation et envisage de reprendre son programme nucléaire.
- Au bout de 10 ou 15 ans, **le parc éolien est vétuste et obsolète**, il serait à renouveler.
- Ce programme est dénoncé dans le milieu politique comme **un échec économique, un gouffre budgétaire, un retard dans la lutte contre le réchauffement climatique**. (il est aujourd'hui officiellement remis en cause)

f) Autres perspectives :

1 - Le développement d'autres énergies renouvelables Exemple dans l'Aveyron : Les trois usines hydroélectriques de Sarrans, Brommat 1 et 2 produisent l'équivalent de 1500 éoliennes. La simple modernisation de l'usine de Brommat 1 datant des années 1930 équivaut au minimum à 150 éoliennes soit 5 fois le projet du Carladez. Sachant que l'énergie hydroélectrique produit sur commande contrairement à l'éolien.

2 - Les économies pratiquées par chacun : Une augmentation de la consommation d'électricité de +2% était enregistrée chaque année en France. **Mais pour 2006, il y a eut réduction de - 1%**. C'est à la baisse de consommation des entreprises que l'on doit ce résultat car, dans le même temps, la consommation des ménages a continué d'augmenter de + 4% !

(Avant de penser à construire des éoliennes, chacun peut se poser la question de sa part de responsabilité dans le gaspillage.)

L'investissement dans les parcs éoliens est extrêmement coûteux, il absorbe une grande partie des budgets réservés au développement de la recherche et des autres solutions énergétiques.

2 - IMPACT SUR L'ENVIRONNEMENT ET SUR LA VIE QUOTIDIENNE DES RIVERAINS :

Nous pouvons exprimer des avis devant l'élégance et une certaine esthétique de ces grandes formes tournantes au rythme des vents. Ces machines sont impressionnantes et peuvent pour un temps encore attirer les curieux ; (tout nouveau tout beau). Il est vrai que leurs alignements ont quelque chose d'impressionnant, de grandiose ou d'envoûtant. On peut très légitimement les trouver belles. Quant au bruit, il peut aussi séduire le visiteur de passage par cette sorte de souffle, un peu comme les vagues de la mer (mais avec un rythme un peu trop mécanique).

Nous ne devons pas nous contenter de les visiter « en touriste » (en car organisé) mais être attentifs à ceux qui, au quotidien, vivent à proximité. (Moins de 300m de certaines

habitations au lieu des 500m annoncés lors des études).

Peut-on imposer à autrui notre propre goût et lui en faire supporter toutes les conséquences, sous prétexte qu'on les trouve belles ou modernes ? C'est une question de fond.

a) Les éoliennes sont des machines géantes :

- **120m de haut** (à Ally), **150 m** (à la Fageole), (**120 à 160 m** prévu en Carladez selon la préfecture de Rodez).
(Trois fois le clocher de Pierrefort, les pales sont de la longueur de l'Eglise, les génératrices sont du volume d'un autobus)
- Les pales atteignant 45m de long, la surface brassée est de 100m de diamètre, elles s'inscrivent donc dans un carré de 1 ha.
- Elles mettent moins de 4 secondes à faire le tour, la circonférence est de 270m, l'extrémité de la pale tourne à environ 330km/h.
- Chaque socle nécessite 750 tonnes de béton (la fabrication du ciment est fortement consommatrice d'énergie).
- Ce gigantisme a deux conséquences immédiates : il bouleverse le cadre de vie et défigure les paysages.

b) Impact sur les personnes :

1 - Le bruit, continu et lancinant, avec des variations d'intensité, envahit toute la campagne et certains villages sont gravement exposés. Les habitants se plaignent que le double vitrage n'arrête pas le bruit.

- Souffle au passage des pales devant le pied de l'éolienne, comme une respiration, dont l'intensité est changeante. Une impression de « conversation » d'une éolienne à l'autre toujours en évolution.
- Bruit de « moteur » ou génératrices, selon le vent, grincements, vrombissements, sifflements comme une sirène.
- Bourdonnement très grave et sourd, généré par la vibration du pied de l'éolienne. Emission d'infrasons jusqu'à 5 ou 10 km (non perceptibles à l'oreille, impact nocif ?). Ces bruits peuvent être davantage perçus à distance qu'au pied des machines, ils se perçoivent différemment selon le positionnement ou la météo. Les temps de pluie et de brouillards sont particulièrement redoutés des habitants.
- Un « bon Guide » peut faire en sorte que le visiteur de passage se figure que les éoliennes ne sont pas bruyantes.

Les nombreux témoignages révèlent fatigues, insomnies, exaspération, stress, mal de tête... l'exposition prolongée aux éoliennes occasionnent anxiété, dépressions, acouphènes (dérèglement du système auditif très pénible qui se met à résonner de sons entendus uniquement par la personne) **On parle aujourd'hui de syndrome éolien, soit un ensemble de pathologies développées par les populations vivant à proximité des éoliennes.**

Les volumes sonores se calculent en décibels. Or le bruit généré par les éoliennes et mesuré auprès des habitations est fréquemment inférieur aux normes couramment admises quant à la nocivité des bruits. Mais ce qui n'est pas analysé, est précisément **l'impact du bruit en fonction de sa nature** sur la santé et le psychisme des personnes. (Changement d'intensité, rythmes, basses fréquences, **bruit en relation avec l'espace visuel**, etc.)

L'impact des éoliennes sur les personnes n'est absolument pas subjectif, comme on ose parfois le prétendre, mais il représente une nuisance très particulière et encore insuffisamment étudiée. Les témoignages venant de toutes parts devraient alerter l'opinion publique et les instances responsables politiques ou sanitaires.

2 - **Lumières clignotant** jour et nuit au sommet des éoliennes. Ce phénomène, à priori moins gênant, rappelle jour et nuit l'omniprésence des machines (habitations dans la trajectoire, éblouissement en voiture à certains passages).

3 - **Effet stroboscopique** (l'effet des pales qui passent devant le soleil). Une éolienne ne fait pas d'ombre, lorsque le soleil passe derrière les pales, il y a un « soleil clignotant ». Certaines habitations sont très exposées à ce phénomène particulièrement pénible (proximité des éoliennes à 500 m, voir 300 ; Hauteur 150m, auquel il faut ajouter la hauteur de la colline d'implantation ; surface balayée, 1 hectare).

4 - **Les éoliennes ne sont pas un élément fixe du paysage tel un viaduc, un immeuble, un pylône, une antenne.** (Il n'y a pas de comparaison possible avec l'exceptionnel viaduc de Millau) **Elles sont en perpétuel mouvement et captent en permanence l'attention des riverains. Leur dimension démesurée, c'est-à-dire hors de la mesure humaine pour des implantations en milieu habité, donne une impression d'écrasement, une atmosphère oppressante, sorte de robots géants ayant fait irruption dans le quotidien familial. On ne se sent plus chez soi,**

les éoliennes deviennent obsédantes. Il faut être très attentif à cet impact sur le psychisme des personnes.

5 - **Les éoliennes sont réellement dangereuses : chutes d'éoliennes, chutes de pales, incendies de génératrices**, notamment dus à la foudre... Avec le développement des éoliennes en France, l'actualité commence à s'en faire l'écho. D'autre pays ne se font plus d'illusion sur ces machines prétendues propres et écologiques, d'où un rejet massif des populations (au Danemark, pour l'année 2006 seulement 6 éoliennes ont pu être construites).

6 - **Projections de glace** : à Ally, à 1000m d'altitude, hiver 2005-06, des voitures ont reçu des projections, **une stalactite de plus de 60kg** a été trouvée au bord de la route départementale. Une zone de sécurité d'un rayon de 300m a été établie autour de chaque éolienne soit 27 hectares. Pour 26 machines, **800 hectares interdits**. Or des habitations sont situées à moins de 300m ! Les panneaux définitifs indiquent un périmètre de sécurité de 200m, mais les routes empruntées par les riverains passent à 40 ou 50 m au pied des éoliennes. (Des projections ont été observées à plus de 400m).

Après un seul hiver de fonctionnement, les éoliennes ont fait l'objet d'importants travaux de réparation. 18 pales ont été changées (7 tonnes chacune) soit 6 éoliennes sur 26. Que s'est-il passé ? Il est légitime de se poser des questions.

On comprend la multiplication des associations d'opposants aux éoliennes (30 en 2003, plus de 361 en 2007). Le 14 mars 2006, **L'Académie Nationale de Médecine de Paris a alerté les pouvoirs publics sur les nuisances très particulières générées par les éoliennes** (que toute implantation d'éolienne soit considérée comme installation industrielle et donc soumise à une réglementation adaptée, qu'une **distance d'au moins 1,5 km soit respectée autour des habitations**).

c) Autres nuisances :

- Influence sur le comportement des **troupeaux** souvent observée par les agriculteurs. (bêtes nerveuses, **chevaux apeurés**)
- Impact sur la **faune sauvage et les gibiers** (fuite de certaines espèces).
- Des oiseaux sont tués, hachés dans les pales (en particulier rapaces, espèces protégées, migrateurs) et chauves souris.
- Impact des importants travaux d'aménagement sur le milieu naturel, notamment dans les sites d'altitude ou préservés.
- Apport en altitude de matériel à composantes toxiques, risque de pollution des sources, détournement de sources.
- Les ondes hertziennes peuvent être perturbées. (il peut ne plus être possible de recevoir FR3 régional).

Les études d'impact sur l'environnement jointes aux demandes de permis de construire, consultables lors des enquêtes publiques sont réalisées par des cabinets d'études dépendant des promoteurs d'éoliennes. Leur objectivité est illusoire.

3 - MONTAGE FINANCIER :

La décision politique ayant été prise de développer l'éolien sur le territoire français, un montage financier très incitatif a été mis en place. Il repose sur certains principes :

1 - **Le prix du KW/h éolien est acheté 3fois** plus cher par EDF que ceux de l'hydraulique et du nucléaire.

2 - EDF est tenu d'acheter cette électricité très onéreuse même si elle n'en a pas besoin.

3 - Pour payer cette facture inutile, EDF doit reporter cette charge sur chacun des 36 millions d'abonnés ou clients.

4 - **Sur toutes nos factures EDF**, nous trouvons la rubrique CSPE : Contribution au Service Public d'Electricité. Cette « Taxe » est en principe affectée au développement des énergies renouvelables. Or le programme éolien ponctionne la plus importante partie de cette contribution pour des investissements très coûteux et peu rentables comme nous venons de le voir **et surtout la rétribution exagérée des sociétés d'éoliennes. Autant de retard pris sur la recherche des énergies d'avenir et la lutte contre le réchauffement climatique.** Chacun peut ainsi calculer sa contribution au programme éolien. (taxe de 0% en 2002, 4% en 2006, appelée à croître en proportion du parc éolien)

5 - Pour honorer les engagements, si le programme éolien se poursuit à la rapidité actuelle, cette contribution atteindra, selon les estimations, 1 milliard d'euros pour l'année 2010. Nous voyons se profiler un scandale politico financier de grande ampleur ; certes il y a eu des précédents. Les éoliennes ne brassent pas que du vent.

6 - Les sociétés fabricantes d'éoliennes, toutes étrangères, (allemandes, danoises, canadiennes), sont incitées à **réaliser un maximum de projets sur le territoire français car l'avenir de l'éolien**

est de plus en plus remis en cause dans les autres pays. De plus dans les conditions économiques garanties actuellement par l'état, la **rentabilité des investissements atteint plus de 20% après impôt**. Des promoteurs et opérateurs apparaissent de toute part. Nous assistons à une sorte de nouvelle ruée vers l'or.

7 - Les sommes d'argent mises en jeu sont si considérables que nous pouvons craindre qu'elles **n'engendrent des pratiques malhonnêtes** (Ainsi est faite l'humanité). Il faut demeurer vigilant.

8 - La France étant exportatrice d'électricité, vend son supplément de production éolien à l'Espagne ou à l'Allemagne (11% de sa production). Or cette **électricité produite à un coût très élevé** (facturée aux abonnés français par la CSPE) est **revendue à bas prix** à nos voisins européens.

9 - **La Commission de Régulation de l'Electricité, organisme d'état, a dénoncé à plusieurs reprises ces dérives mais sans être entendue.**

4 - MISE EN PLACE DES PROJETS :

Etre Maire d'une commune rurale est une tâche souvent ingrate, on souhaite beaucoup de bien pour sa commune mais on bute toujours sur un budget trop réduit. Après avoir réglé les charges incompressibles de fonctionnement, puis les réparations urgentes dont on se serait bien passés, viennent les contraintes de toute sortes, de réglementations nouvelles ou tatillonnes (pas toujours européennes). Lié de toute parts, il devient difficile de travailler pour l'avenir et de réaliser les projets désirés. Les administrés, parfois exigeants, s'impatientent... Et les subventions diminuent plus vite encore que la population... comment trouver l'argent ?

Les ressources des **agriculteurs** aussi ne sont pas toujours proportionnelles au travail accompli, et les retraites sont souvent faibles. « Si mes terres pouvaient rapporter davantage, pourquoi m'en priver ? Et surtout sans fatigue ! », Cela n'est-il pas légitime ?

Les promoteurs l'ont bien compris et envoient **leurs agents marketing** au langage bien rodé pour mettre en confiance, convaincre, et faire signer des contrats.

a) les avantages :

Pour un particulier, la location est de 2 à 5000 euros par an et par éolienne. La tentation est grande, même si le voisin partagera aussi les nuisances, c'est le principe du chacun pour soi. Cela explique probablement la loi du silence qui accompagne l'élaboration des projets (on n'ose pas en parler à son voisin). Dans le même temps, selon les estimations, le promoteur peut faire 40 000 euros de bénéfice (et davantage) par éolienne sur ce même terrain loué 5000 (2200 à Ally).

Pour une commune, un parc de 20 éoliennes peut représenter une taxe professionnelle de 200 000 euros par an (doublement du budget communal). **C'est un dilemme car accepter, comme refuser, est une responsabilité lourde de conséquences.** (Dans le même temps, les sociétés peuvent faire un bénéfice évalué entre 500 000 et 1 million d'euros selon les estimations et les situations). **Cette perspective lucrative permet de comprendre :**

- **la prévenance des agents commerciaux visitant, communes après communes, toutes les municipalités, et le fait que les projets se mettent en place dans la plus grande discrétion.**
- **que les opposants ne soient jamais les bienvenus, et souvent dénigrés. (On parle d'agités, d'écologes, d'égoïstes, de passésistes ou encore que leurs comportements sont passionnels, irrationnels ou irréalistes)**
- **que les vraies questions (évoquées dans cet essai) soient presque toujours éludées.**

b) les inconvénients :

- **Baisse considérable de la valeur de l'immobilier** (impossibilité de vendre sa maison pour celui qui veut partir ailleurs)
- **Les gîtes ruraux ou chambres d'hôtes sont désertés. Les estivants habitués écourtent leurs séjours.** Illusion de croire que les touristes viendront longtemps encore voir ces machines industrielles étant donné la multiplication des réalisations. L'attrait de la nouveauté n'aura qu'un temps, les zones concernées seront désertées.
- **Des habitants envisagent de partir :** Les jeunes qui ne sont pas retenus par le travail agricole n'envisagent pas leur avenir dans de pareilles conditions. **Il faut craindre une désertification amplifiée des communes rurales.**
- **Les éoliennes ne créent aucun emploi durable sur place.**
- **Une profonde injustice** entre ceux qui bénéficient de loyers importants (ceux aussi qui reçoivent un loyer dérisoire, comme à Ally) et des voisins dont le point de vue n'a pas été écouté, mais qui subissent toutes les nuisances permanentes sans compensations. **Nous voyons naître de très graves conflits dans nos communautés villageoises.**
Une injustice entre les communes est aussi à considérer.

- **La taxe professionnelle** (aléatoire) perçue par les communes pourra-t-elle **compenser les nuisances infligées ? Quels projets et aménagements compenseront la perte de qualité de vie, les haines de voisinage, les menaces pour la santé, et la prévention des dangers ?**

c) les doutes qui subsistent, le démantèlement :

Si l'éolien était une énergie d'avenir, parlerait-on de démantèlement ?

- Or nous savons que leur vieillissement est rapide (10 à 15 ans, probablement moins en montagne). Qui prendra en charge le démantèlement ? (**Début de friches industrielles** en Allemagne, dans l'Aude, éoliennes hors d'usage, gisant au sol à Dunkerque). En principe les sociétés exploitantes s'y engagent lors de la signature des contrats. Mais généralement **les coûts d'élimination de ces déchets industriels sont très supérieurs aux coûts estimés lors de la signature.**
- Qu'en sera-t-il lorsque par décret, les conditions financières auront changé et que la gestion des parcs deviendra moins rentable dans 5, 10 ou 15 ans ? (Déjà l'Allemagne et la Norvège viennent de mettre un coût de frein au subventionnement de l'éolien). Les sociétés gestionnaires seront-elles toujours présentes pour assurer cette besogne non lucrative ? Une analyse raisonnable laisse penser le contraire. La nature de ces sociétés, leurs imbrications, les motivations des personnes qui les dirigent, sont de nature à éveiller la prudence.
- A qui reviendra la charge du démantèlement et du traitement des déchets ? (209 tonnes l'éolienne à Ally sans parler du socle en béton). **Lorsqu'il n'y a plus de locataire, c'est au propriétaire que revient la charge.** Il est à craindre que tous les loyers cumulés et la vente de la propriété n'y suffisent pas. Ces machines vétustes et abandonnées seront un danger permanent. **Quelle assurance voudra en prendre le risque ? Quel héritage pour les enfants et la génération à venir ?** Déjà la désillusion se fait jour là où les éoliennes sont installées **et dès que l'ardeur inhérente au montage du projet est retombée**, on peut recueillir des témoignages exprimant le doute et l'angoisse.
- En cas de litige, qui sera responsable pénalement, le propriétaire foncier ou son locataire ? En cas de plainte, d'accident, de nuisances, comment seront traitées les affaires ? Y aura-t-il des solutions amiables dès lors que les installations ont été réalisées dans le conflit ? On a tout intérêt à poser les questions désagréables avant les décisions définitives. **(Les propriétaires s'engagent tôt ou tard dans de véritables nœuds juridiques** : la FNSEA a élaboré un document à cet effet)

INDIGNATION - CONCLUSION :

Je crois que les promoteurs d'éoliennes considèrent les habitants de nos régions, maires en tête et paysans, comme des « indiens » dans leur réserves, dociles ou naïfs, qu'on peut acheter avec assez peu d'euros pour développer son business. Ne sont-ils pas prêts à « parquer » les populations de nos villages à l'ombre de machines, en les exposant à des nuisances qu'ils ne voudraient pas pour eux même ? Ne considèrent-on pas trop facilement nos campagnes comme des déserts, en oubliant qu'elles sont partout habitées par des personnes dont on se demande si elles ne sont pas encore de trop ? N'est-on pas en train de s'emparer de leurs vastes espaces ? Je crois que sans oublier l'atteinte à nos plus beaux paysages de France, le sujet constitue un drame sanitaire et social pour des populations rurales dont on tire profit de leur faiblesse économique, (en même temps qu'une imposture écologique). Je crois que nous sommes face à une situation grave et sans précédent, qui nous prend tous par surprise, mais qu'une conscience citoyenne, (et même de l'objection de conscience) se lève de toute parts et à tous les niveaux de la société pour dénoncer cette dérive.

Aujourd'hui les implantations d'éoliennes sont assez nombreuses pour permettre à chacun de mesurer l'importance de leurs nuisances et en toute objectivité. Les témoins sont nombreux et l'information ne manque pas. Il est temps que chacun ouvre les yeux et prenne ses responsabilités. Demain, on cherchera les coupables.

J'estime que ne rien dire, c'est consentir.

Prétendre rester neutre, c'est prendre le parti du plus fort.

La réflexion ne peut que susciter la liberté.

L'histoire jugera, mais ne sera-t-il pas trop tard ?

**M. l'Abbé Henri-Dominique Roze
15230 Pierrefort**

Source : Association [Ventdubocage](#)

[Retour](#)